



DEXIA

SOCIETE ANONYME

Place du Champ de Mars 5
1050 Bruxelles (Belgique)

TVA BE 0458.548.296

RPM Bruxelles

(la « Société »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE TENUE LE 19 MAI 2021**

(I « Assemblée Générale »)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET COMPOSITION DU BUREAU

L'Assemblée Générale est ouverte à 14h30 sous la présidence de Monsieur Michel TISON, administrateur indépendant de la Société et désigné président *ad hoc* de la séance par les autres administrateurs de la Société en absence du président du conseil d'administration de la Société, qui se retrouve dans l'impossibilité d'assister physiquement à l'Assemblée Générale compte tenu des circonstances exceptionnelles actuelles liées à la situation COVID-19.

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, le président *ad hoc* de la séance compose le bureau de l'Assemblée Générale comme suit :

- Monsieur Wim Hautekiet, secrétaire général, physiquement présent, comme secrétaire ; et
- Mesdames Elodie Camberlin et Charlotte Schaumans, juristes, physiquement présentes, comme scrutatrices.

CONVOCATION ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le président *ad hoc* de l'Assemblée Générale indique que, compte tenu des circonstances exceptionnelles actuelles liées à la situation COVID-19 et les restrictions concernant les rassemblements imposées par le gouvernement belge qui sont en vigueur et applicable à la date de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale ne peut pas se réunir physiquement. Les actionnaires de la Société ont été invités de participer à distance à l'Assemblée Générale, qui est diffusée électroniquement par webcast, conformément à l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations. Conformément au même article, les membres du bureau de l'Assemblée Générale n'assistent pas par voie électronique à l'Assemblée Générale et sont présents physiquement au siège de la Société.

Le président *ad hoc* de l'Assemblée Générale constate que, conformément à l'article 7:127 du Code des sociétés et des associations et l'ensemble des actions de la Société étant nominatif, l'Assemblée



Générale a été convoquée au moins quinze jours avant la réunion, soit le 3 mai 2021, par communication d'une convocation par courrier électronique aux actionnaires, administrateurs, membres du comité de direction et commissaires pour lesquels elle dispose d'une adresse électronique et par courrier postal aux actionnaires, administrateurs, membres du comité de direction et commissaires pour lesquels elle ne dispose pas d'une adresse électronique. A la même date, une copie de la convocation a également été mise à la disposition sur le site internet de la Société. Une copie de la convocation ainsi que la preuve d'envoi sont conservées dans les livres de la Société ensemble avec le procès-verbal.

Conformément à l'article 7:132 du Code des sociétés, une copie des documents qui doivent être mis à la disposition aux actionnaires nominatifs, les administrateurs et les commissaires leur a été également adressée en même temps que la convocation et selon les mêmes modalités. A partir de cette date, une copie de ces documents a également été mise à la disposition sur le site internet de la Société.

FORMALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le président *ad hoc* de l'Assemblée Générale rappelle que, conformément à l'article 16 des statuts de la Société, le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote est subordonné à la notification par l'actionnaire à la société ou à la personne qu'elle a désignée à cette fin, dans la forme indiquée dans la convocation, de sa volonté de participer à l'assemblée générale, au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'assemblée. Il constate que ces formalités ont été vérifiées et confirmées par le bureau de l'Assemblée Générale.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires assistant en personne via le webcast ou par procuration à l'Assemblée Générale ou ayant voté par correspondance, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, signée par les membres du bureau de l'Assemblée Générale, est reprise en **Annexe 1** au présent procès-verbal.

Il existe actuellement 420.134.302 actions sans désignation de valeur nominale. Il résulte de la liste de présence que 418.471.265 actions (soit 99,60417%) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale, de sorte que celle-ci est valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Outre les actionnaires et les membres du bureau, les personnes suivantes participent également à l'Assemblée Générale :

- Monsieur Gilles Denoyel, président du conseil d'administration, participant à distance par webcast;
- Monsieur Pierre Crevits, administrateur délégué et président du comité de direction, physiquement présent;
- Madame Véronique Hugues, membre du comité de direction et directrice financière, participant à distance par webcast;
- Monsieur Giovanni Albanese, membre du comité de direction et directeur des risques, participant à distance par webcast; et



- le personnel de la Société et les techniciens qui assistent à l'organisation de l'Assemblée Générale.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le président *ad hoc* de la séance note que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

- I. Communication du rapport de gestion du conseil d'administration, des rapports des commissaires et des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice 2020.
- II. Résolutions
 1. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé le 31.12.2020 ;
 2. Affectation du résultat ;
 3. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2020 ;
 4. Décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2020 ;
 5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Véronique Hugues ;
 6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Alexandra Serizay ;
 7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Alexandre De Geest ;
 8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Thierry Francq ;
 9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Koen Van Loo ;
 10. Nomination définitive de Marie-Anne Barbat-Layani, en qualité d'administrateur ;
 11. Nomination définitive de Claire Vernet-Garnier en qualité d'administrateur ;
 12. Nomination définitive de Bart Bronselaer en qualité d'administrateur ;
 13. Attribution de pouvoirs.

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

I. Communication du rapport de gestion du conseil d'administration, des rapports des commissaires et des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice 2020

Les comptes annuels statutaires et consolidés, le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports de commissaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ont été communiqués et mis à la disposition des actionnaires tels indiqués ci-dessus.

Un compte rendu des travaux du conseil d'administration effectués durant cet exercice est donné par Monsieur Gilles Denoyel, président du conseil d'administration et Monsieur Pierre Crevits, administrateur délégué et président du comité de direction.

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires ont eu la possibilité de poser des questions concernant des points à l'ordre du jour, soit préalablement par écrit, soit pendant l'Assemblée Générale via le forum chat du webcast. Les questions sont traitées et un liste de ceux-ci, ainsi que leurs réponses, est reprise en **Annexe 2** au présent procès-verbal.

II. Résolutions

Après délibérations, l'Assemblée Générale adopte les décisions suivantes concernant les points à l'ordre du jour :



1. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé le 31.12.2020

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels statutaires de la Société relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.464.870 actions présentes ou représentées, soit 99,9985 % des voix. Les votes « contre » représentent 1.764 actions présentes ou représentées, soit 0,0004 % des voix et les abstentions représentent 4.631 actions présentes ou représentées.

2. Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que la Société clôture l'exercice 2020 avec une perte de EUR 11.798.124,73 en comparaison avec une perte de EUR 2.255.082.673,84 lors de la clôture de l'exercice 2019. La perte reportée de l'exercice précédent s'élevant à EUR - 1.991.807.725,46. Il en résulte que le résultat total à affecter est de EUR 2.003.605.850,19.

L'Assemblée Générale marque son accord sur l'affectation de cette perte en perte reportée et constate qu'après affectation, les réserves sont constituées de la manière suivante :

- Réserve légale : EUR 50.000.000,00
- Réserves disponibles : EUR 272.880.171,96
- Perte reportée : EUR - 2.003.605.850,19

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.464.924 actions présentes ou représentées, soit 99,9985 % des voix. Les votes « contre » représentent 1.754 actions présentes ou représentées, soit 0,0004 % des voix et les abstentions représentent 4.587 actions présentes ou représentées.

3. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2020

L'Assemblée Générale décide, par un vote séparé, de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.465.355 actions présentes ou représentées, soit 99,9986 % des voix. Les votes « contre » représentent 2.008 actions présentes ou représentées, soit 0,0005 % des voix et les abstentions représentent 3.902 actions présentes ou représentées.

4. Décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2020

L'Assemblée Générale décide, par un vote séparé, de donner décharge aux commissaires de toute responsabilité résultant de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.466.777 actions présentes ou représentées, soit 99,9989 % des voix. Les votes « contre » représentent 1.991 actions présentes ou représentées, soit 0,0005 % des voix et les abstentions représentent 2.497 actions présentes ou représentées.

5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Véronique Hugues

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de **Véronique Hugues** pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025.



Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.426.713 actions présentes ou représentées, soit 99,9894 % des voix. Les votes « contre » représentent 43.969 actions présentes ou représentées, soit 0,0105 % des voix et les abstentions représentent 583 actions présentes ou représentées.

6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Alexandra Serizay

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de **Alexandra Serizay** pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.426.713 actions présentes ou représentées, soit 99,9894 % des voix. Les votes « contre » représentent 43.970 actions présentes ou représentées, soit 0,0105 % des voix et les abstentions représentent 582 actions présentes ou représentées.

7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Alexandre De Geest

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de **Alexandre De Geest** pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.426.712 actions présentes ou représentées, soit 99,9894 % des voix. Les votes « contre » représentent 43.971 actions présentes ou représentées, soit 0,0105 % des voix et les abstentions représentent 582 actions présentes ou représentées.

8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Thierry Francq

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de **Thierry Francq** pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.426.712 actions présentes ou représentées, soit 99,9894 % des voix. Les votes « contre » représentent 43.970 actions présentes ou représentées, soit 0,0105 % des voix et les abstentions représentent 583 actions présentes ou représentées.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Koen Van Loo

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de **Koen Van Loo** pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.426.712 actions présentes ou représentées, soit 99,9894 % des voix. Les votes « contre » représentent 43.971 actions présentes ou représentées, soit 0,0105 % des voix et les abstentions représentent 582 actions présentes ou représentées.

10. Nomination définitive de Marie-Anne Barbat-Layani, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination définitive, pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025, de **Marie-Anne Barbat-Layani** nommée provisoirement par le conseil d'administration lors de sa réunion du 29 avril 2021, avec effet immédiat, en remplacement de Bertrand Dumont, démissionnaire.



Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.468.886 actions présentes ou représentées, soit 99,9994 % des voix. Les votes « contre » représentent 1.773 actions présentes ou représentées, soit 0,0004 % des voix et les abstentions représentent 606 actions présentes ou représentées.

11. Nomination définitive de Claire Vernet-Garnier en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination définitive, pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025, de **Claire Vernet-Garnier** nommée provisoirement par le conseil d'administration lors de sa réunion du 9 septembre 2020 avec effet immédiat, en remplacement de Claire Cheremetinski, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.468.911 actions présentes ou représentées, soit 99,9994 % des voix. Les votes « contre » représentent 1.772 actions présentes ou représentées, soit 0.0004 % des voix et les abstentions représentent 582 actions présentes ou représentées.

12. Nomination définitive de Bart Bronselaer en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination définitive, pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025, de **Bart Bronselaer** nommé provisoirement par le conseil d'administration lors de sa réunion du 9 septembre 2020, avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.467.656 actions présentes ou représentées, soit 99,9991 % des voix. Les votes « contre » représentent 3.017 actions présentes ou représentées, soit 0,0007 % des voix et les abstentions représentent 592 actions présentes ou représentées.

13. Attribution de pouvoirs

L'Assemblée Générale décide de conférer, au secrétaire général, agissant seul, avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.466.139 actions présentes ou représentées, soit 99,9988 % des voix. Les votes « contre » représentent 1.723 actions présentes ou représentées, soit 0,0004 % des voix et les abstentions représentent 3.403 actions présentes ou représentées.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est clôturée à 15h35 par le président *ad hoc* de l'Assemblée Générale.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est établi et ensuite signé par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué, le président *ad hoc* de l'Assemblée Générale et les autres membres du bureau.

[Restant de la page intentionnellement laissée blanche – La page de signature suit]



DEXIA

SOCIETE ANONYME

Place du Champ de Mars 5
1050 Bruxelles (Belgique)

TVA BE 0458.548.296

RPM Bruxelles

(la « **Société** »)

**LISTE DE SIGNATURES AU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TENUE LE 19 MAI 2021**

(I « **Assemblée Générale** »)

Gilles Denoyel
Président du conseil d'administration

Pierre Crevits
Administrateur délégué et président du comité
de direction

Michel Tison
Président *ad hoc* de l'Assemblée Générale

Wim Hautekiet
Secrétaire

Elodie Camberlin
Scrutatrice

Charlotte Schaumans
Scrutatrice



ANNEXE 1 – Liste de présence à l'Assemblée Générale

DEXIA

SOCIETE ANONYME

Place du Champ de Mars 5

1050 Bruxelles (Belgique)

TVA BE 0458.548.296

RPM Bruxelles

(la « Société »)

LISTE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TENUE LE 19 MAI 2021

(l « Assemblée Générale »)

ACTIONNAIRE	REPRESENTE PAR	NOMBRE D' ACTIONS
Société Fédérale de Participations et d'Investissement Société anonyme d'intérêt public	Pascal Lizin, Président du conseil d'administration et Koen Van Loo, administrateur délégué	221.749.916
Franse Staat	L'agence des participations de l'État, représenté par Martin Vital, <i>Commissaire aux participations de l'État</i>	196.658.798
Carlos Da Silva Vitorino	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	40.197
Jan Jozef Franciscus Linssen	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	6.500
David Chapelle	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	2.000
Luigi Iannello	/	2.000
Jean Leblanc	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	1.603
Marc Quéméré	/	1.270
Nicole Vincent	/	1.200
Claude Vincent	/	1.000
Casimir Pividal	/	963



ACTIONNAIRE	REPRESENTE PAR	NOMBRE D' ACTIONS
Catherine Monique Blin	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	817
Gustaaf Biesmans	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	702
Bernard Vinel	/	601
Philippe Billaud	/	515
Benoit Albiges	/	500
Yves Tetart	/	283
Christophe Hillewaere	/	240
Marianne Antoinette Rumping	/	225
Nicole Aubert	/	200
Chun Heang Khov	/	177
Robert Mayeresse	/	176
Cono Lenzo	/	140
Jean-Luc Boulet	/	131
Jean Donat	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	125
Philippe Jeanine Achten	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	100
Pierre Dubois	/	78
Eric Dagon	/	70
Cong Su Tran	/	64
Olivier Ritz	/	61
Clothilda Conderaerts	/	50
Gilles Elie	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	41
Jacques Bonnet	/	36
Wim Desiron	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	32
Denis Dainat	/	30
Christophe Calmann-Levy	/	25
Philippe Filippi	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	25



ACTIONNAIRE	REPRESENTE PAR	NOMBRE D' ACTIONS
Matthieu Van Den Abeele	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	25
Dirk Souffriau	/	21
Philippe Billaud – Yolande Billaud	/	20
Paul Orban	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	20
René Marcel Saey	/	19
Serge Levy	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	17
Daniël Laureys	/	15
Toon Nauwelaerts	/	15
Victor Horemans	/	15
Jean-Yves Lebrun	/	14
Raphael Dhaenens	/	13
Willem Verhoeven	/	13
Guillermin – Van Oudenhove	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	12
Thierry Constantin	/	11
Philippe Biamonti	/	10
Alain Bonnaud	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	10
Jean Gastaud	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	10
Marc Lavigne	/	10
Jordan Demeraux	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	9
Fatima Calvat	/	8
Philippe Kaysen	/	7
Jozef Roggeman	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	5
Karel Delbeke	/	5
André Jurquin	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	5
Leo Van Loon	/	5



ACTIONNAIRE	REPRESENTE PAR	NOMBRE D' ACTIONS
Jacob Bourguignon	/	4
Marc Desutter – Claire Vander Auwera	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	4
Maurits Timmermans	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	4
Pierre Auphelle	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	3
Serge Boselli	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	3
Marie Célestine Rausch	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	3
M Vanroose	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	3
Michele Bernardi	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	2
Leen Geert Trees Maria De Maeyer	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	2
Corinne Didier	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	2
Ludwig Ferens	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	2
Raphael Leclef	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	2
Luc Masuy	/	2
Michael Prync	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	2
Marcel Thiteux	/	2
Sandra Wermelinger	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	2
Ali Akgun	/	1
Ropert Colette	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	1
Dujeu Crasset	/	1
Helga De Canck	/	1
Philippe Fernandes	/	1
Jacques Jakubowicz	/	1



ACTIONNAIRE	REPRESENTE PAR	NOMBRE D' ACTIONS
Dirk Naert	/	1
Gilles Ostrowski	/	1
Ludo Peeters	/	1
André Plasmans	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	1
Maurice Peeters – Christiane Tops	/	1
Christiane Raynal	/	1
Philippe Richard	/	1
René Schot	/	1
Jean-Marie Soudan	/	1
François Stamminger	Wim Hautekiet, Secrétaire Général de la Société	1
Gino Van Hoorde	/	1
Michel Vandesompele	/	1
TOTAL		418.471.265 (99,60417%)

Vérifiée et signée par le bureau de l'Assemblée Générale :

Michel Tison
Président *ad hoc* de l'Assemblée Générale

Wim Hautekiet
Secrétaire

Elodie Camberlin
Scrutatrice

Charlotte Schaumans
Scrutatrice



ANNEXE 2 – Questions des actionnaires

Les questions des actionnaires ont été traitées et sont reprises ci-dessous dans la langue dans laquelle elles ont été posées.

ACTIONNAIRE	QUESTION	REPOSE
Raphael Leclef	Y aura-t-il un jour un boni de liquidation?	Il est difficile à ce jour de se prononcer sur la présence d'un éventuel boni au terme de la liquidation de Dexia. Néanmoins, toute perspective de retour à meilleure fortune devra revenir prioritairement aux Etats garants et actionnaires. Depuis 2012, Dexia informe régulièrement le public à propos de l'absence de toute perspective de rendement de l'action Dexia et de la nécessité de mettre en œuvre un partage de fardeau (<i>burden sharing</i>) impliquant une éviction économique à charge des actionnaires historiques.
Serge Leon Levy	Que faire de mes actions Dexia pour une valeur d'achat de 52 366,28 euros?	<p>Depuis 2012, Dexia informe régulièrement le public à propos de l'absence de toute perspective de rendement de l'action Dexia. Dexia n'existe en effet plus que pour les besoins de sa résolution ordonnée, approuvée par la Commission européenne. Ce qui se traduit par la perte de toute valeur réelle de l'action Dexia. Nous renvoyons à la réponse apportée ci-avant sur le boni de liquidation.</p> <p>Les détenteurs d'actions Dexia peuvent procéder à une vente de leurs actions, soit directement à une contrepartie (de gré-à-gré), soit sur un marché de ventes publiques de titres non cotés à Bruxelles, dénommé Euronext Expert Market ; ce marché existant sans demande ou acceptation de cotation de la part de Dexia. Dans les deux cas, la démarche doit être initiée par le vendeur, Dexia n'agissant pas</p>



ACTIONNAIRE	QUESTION	REPONSE
		<p>comme intermédiaire dans ce processus.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet.</p>
Eric Fuchs	Je souhaiterais me dessaisir de mes 4 actions. Est-ce que vous pouvez m'indiquer la marche à suivre pour une vente directe (gré à gré) ou via un intermédiaire.	<p>Les détenteurs d'actions Dexia peuvent procéder à une vente de leurs actions, soit directement à une contrepartie (de gré-à-gré), soit sur un marché de ventes publiques de titres non cotés à Bruxelles, dénommé Euronext Expert Market ; ce marché existant sans demande ou acceptation de cotation de la part de Dexia. Dans les deux cas, la démarche doit être initiée par le vendeur, Dexia n'agissant pas comme intermédiaire dans ce processus.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet.</p>
Oscar De Nil	Nous sommes dépitées d'avoir perdu plus de 300.000 EUR se trouvez à 77 ans à retravailler. C'est un vrai scandale sans sanctions légales.	<p>Dexia est consciente de ce que le plan de résolution ordonnée, validé par la Commission européenne en 2012, a eu des conséquences importantes sur la valeur de l'action pour les actionnaires historiques. Nous ne pouvons plus revenir sur ce qui a été effectué dans le passé. Dexia se concentre aujourd'hui sur sa résolution ordonnée et sur la gestion en extinction de ses activités.</p>
Alain Parmentier	Tenez-moi au courant de l'évolution de la situation.	<p>Nous renvoyons aux exposés du Président et de l'administrateur délégué, ainsi qu'aux rapports financiers de Dexia.</p>
Claude Penner	A la lecture du bilan 2020 le total bilan est de 820 Millions. Le bilan 2019, présentation à la presse du 10.03.2020, a un total de 120 milliards 326 millions. Pouvez-vous me donner des informations pour m'expliquer cette différence.	<p>Le chiffre de 820 millions EUR fin 2020 est le total du bilan de Dexia SA, au niveau statutaire.</p> <p>Le chiffre de 120 milliards EUR fin 2019 est le chiffre du bilan consolidé du groupe Dexia (Dexia SA et ses filiales directes et indirectes). A</p>



ACTIONNAIRE	QUESTION	REPONSE
		comparer à 114 milliards EUR fin 2020.
Carlos Da Silva Vitorino	La filiale aux Pays-Bas et la succursale en Irlande vont-elles être cédées.	Il n'y a à l'heure actuelle aucun projet de cession de la filiale aux Pays Bas de Dexia SA/NNV ni de la succursale irlandaise de DCL
Michael Prync	1. Quel est l'avenir pour la banque, y a-t-il un avenir possible autre que la disparition?	Le plan de résolution ordonnée validé par le Commission européenne le 28 décembre 2012 repose sur une gestion en extinction des activités de Dexia, sans possibilité de reprise de ces activités. C'est à cette condition que Dexia a pu bénéficier d'aides d'Etat (augmentation de capital et garantie) afin d'éviter une faillite désordonnée qui aurait déséquilibré le système financier européen.
	2. Pourriez-vous expliquer comment sont gérés la avoirs actuels ? Qu'est-ce qui est fait avec ces avoirs-dettes ?	Le plan de résolution ordonnée de Dexia, validé par la Commission européenne en 2012, prévoit une gestion en extinction du portefeuille d'actifs de Dexia. La mission de Dexia consiste dès lors à gérer et à refinancer ce portefeuille d'actifs sur le long terme, en évitant tout risque systémique et tout recours aux Etats actionnaires et garants du groupe. Dexia assure une gestion proactive de son portefeuille et procède à des ventes lorsque les conditions macroéconomiques sont favorables. Depuis fin 2011, Le groupe a ainsi réduit son bilan de EUR 300 milliards, via des cessions de filiales, des ventes et des remboursements anticipés d'actifs et l'amortissement naturel du portefeuille.
	3. Pour les détenteurs de droits Dexia, à part un droit de vote lors d'AG, quel(s) sont les possibilités ?	Les détenteurs d'actions Dexia peuvent toujours procéder à une vente de leurs actions, soit directement à une contrepartie (de gré-à-gré), soit sur un marché de ventes publiques de titres non cotés à Bruxelles, dénommé Euronext



ACTIONNAIRE	QUESTION	REPOSE
		<p>Expert Market ; ce marché existant sans demande ou acceptation de cotation de la part de Dexia. Dans les deux cas, la démarche doit être initiée par le vendeur, Dexia n'agissant pas comme intermédiaire dans ce processus.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet.</p>
Marc Quéméré	Quel est l'influence du plan de relance de l'Union Européenne sur Dexia ? Il n'y a jamais eu autant d'argent à Bruxelles. Est-ce que l'argent va de Bruxelles à Bruxelles ?	<p>N'ayant plus d'activité commerciale et ne finançant donc plus depuis 2012 l'économie réelle, Dexia ne sera pas en mesure de participer directement au plan de relance de l'Union européenne au même titre que des établissements de crédit actifs.</p> <p>Le plan de relance pourrait toutefois bénéficier à une série d'emprunteurs de Dexia qui pourraient souhaiter refinancer leur crédit auprès de Dexia, accélérant ainsi la réduction de la taille du bilan de Dexia. Une reprise économique solide aurait par ailleurs à terme des effets positifs sur les taux d'intérêts à long terme, ce qui bénéficierait également à Dexia en réduisant notamment les besoins de financement de collatéral sur dérivés.</p>